



Règlement intérieur 2024/2025

1° Horaires et Lieu :

Cours particuliers

L'action de formation est de 12 heures hebdomadaire sur 3 semaines + 2 concerts en option (incluse).

Les dates pour la saison 2024/2025 :

Les dates et heures sont à définir entre l'élève et le formateur.

Deux concerts : un le Dimanche 26 Janvier et un autre le Dimanche 01 Juin 2025 (ces dates sont sujettes à modification).

Les cours ont lieu à « La Générale », 11 rue Rabelais, 93100 Montreuil.

2° Modalités de paiement

Par chèque*

Le chèque est à libeller à l'ordre de MD FACTORY

Merci de nous faire parvenir votre chèque par voie postale ou en main propre à votre professeur lors du premier cours.

Adresse d'envoi :

Mathilde Moulin, MD FACTORY, 60 chemin des Grosses, 07200 St-Etienne de Fontbellon

Le chèque sera encaissé à réception.

*Attention, tous frais bancaires liés à un défaut de paiement de la part de l'élève, lors du dépôt de son chèque, lui seront refacturés.

Par virement bancaire

Le virement bancaire doit être effectué au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, MUSIDRAMA FACTORY se réserve le droit de ne plus garantir les créneaux horaires réservés pour l'élève.

MD FACTORY

IBAN : FR76 3006 6109 2800 0209 5070 192

BIC : CMCIFRPP

Organismes financeurs (AFDAS et Pôle Emploi)

Si l'élève obtient un financement total ou partiel de sa formation, la lettre d'acceptation de l'organisme financeur doit impérativement être transmise à MD Factory en amont du premier cours. Si le financement est partiel, la différence doit être réglée par chèque en amont du début de la formation également (selon les conditions citées ci-dessus).

3° Règles de courtoisie et de respect

Seules les salles louées par MD Factory sont accessibles, et ce aux horaires prévus.

Il est exigé de chaque membre le respect des règles élémentaires de courtoisie, du respect de chacun, du professeur ainsi que du matériel et des salles mis à disposition. En cas de manquement à celles-ci, l'administrateur et le professeur pourront statuer sur la situation, jusqu'à l'exclusion de la formation sans remboursement.

Il est strictement interdit de boire et de manger dans les salles de cours ou dans le théâtre. Le foyer de « La Générale » est spécialement prévu à cet effet.

Sauf acceptation express du professeur, il n'est pas possible de « rattraper » une absence non prévue au moins 48 heures à l'avance.